

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA RÉORGANISATION DU RÉSEAU CCRF JEUDI 19 FÉVRIER 2026

Réorganisation du réseau DGCCRF **LE GRAND RECUL DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS !**

La **CFDT** était représentée par Jean-Baptiste **MARCO** (DDPP 29), Alexandre **VASSIEUX** (DDPP 94), Aude **BELLET** (DREETS PACA) et Marion **CANDAU** (DDPP 92).

Cette réunion informelle, en mode visio d'une demi-heure, était dédiée à la réorganisation du réseau CCRF dans le cadre de la mission « État efficace ». Cette dernière impacte la DGCCRF en préconisant de renforcer l'efficacité de l'action de l'administration, tout en modernisant ses missions et en améliorant sa stratégie.

Elle était présidée par Madame Sarah LACOCHE (*Directrice Générale*), assistée de Madame Nejma MONKACHI (*Cheffe du Service du soutien au réseau*), de Madame Hélène CHARPENTIER (*Sous-directrice Ressources humaines*) et de Monsieur Florian SIMONNEAU (*Directeur de Cabinet adjoint*).

UN FLOU CERTAIN, SOURCE D'INQUIETUDES.

Inquiétude à tous les étages.

La **CFDT** a fait part des remontées effectuées par les agents. Une forte inquiétude quant au devenir des implantations départementales des unités et des agents de la DGCCRF, renforcée par l'absence de vision à long terme pour notre Direction et son réseau déconcentré a été signalée par l'ensemble des organisations syndicales.

Les agents encadrants ont fait part d'une inquiétude similaire, ajoutant le sentiment d'être mis à l'écart de la réorganisation du réseau menée au pas de charge par les services du Premier Ministre.

La **CFDT** a également émis des réserves sur les possibilités de voir le chantier aboutir à un arbitrage favorable à la DGCCRF et à ses agents, le passé comptant nombre d'arbitrages perdus.



CCRF &
LABORATOIRES

Une accélération du calendrier.

La Directrice Générale a respecté son engagement en revenant vers les organisations syndicales dès qu'elle a disposé de nouveaux éléments communicables. Cette démarche de transparence est appréciée par l'ensemble des participants.

La Direction Générale a obtenu quelques éclaircissements auprès de la mission « État efficace », concernant le calendrier des échéances et la méthode appliquée. La mission souhaite avancer très rapidement, sur la base des scénarios proposés par les cabinets des différents ministres impliqués. Si aucune date n'est confirmée, une réunion interministérielle est prévue au cours de la première quinzaine du mois de mars, pour arbitrer le scénario retenu.

Dès lors, le cycle de consultations et d'échanges avec les organisations syndicales représentatives ne pourra se tenir, faute de délai suffisant. La **CFDT** regrette vivement cet emballement du calendrier orchestré par la mission « État efficace », la consultation des syndicats semblant être étant de facto considérée comme superflue.

UN AVENIR INCERTAIN.

Les scénarios envisagés : quand c'est flou, il y a un loup !

Trois scénarios avaient été évoqués début février :

- **1) Dépasser l'échelle du département** via des unités territoriales sous l'autorité du Préfet de Région.
- **2) Régionaliser la DGCCRF** et sortir des DDI en réinstaurant un échelon régional (scénario peu probable).
- **3) Accroître la mutualisation** via une inter départementalisation sous le pilotage du Préfet de Région.

Dans son compte-rendu de la précédente réunion du 5 février 2026 ([Actu n°3](#)), la **CFDT** rapportait que la Direction Générale et Bercy soutenaient un « *scénario intermédiaire* » (...) *consistant en la création d'Unités Territoriales des DREETS. Cette piste positionnerait tous les agents de statut CCRF sous l'autorité des Pôles C et de la préfecture de région, tout en restant implantés au plus près des consommateurs – en département* ».

Lors de la réunion du 19 février 2026, la Directrice Générale a rappelé les grandes lignes du scénario « Ministères Économiques et Financiers » : volonté d'avoir un rattachement hiérarchique au préfet de région, afin de pouvoir créer des unités territoriales, et travailler sur le volet « petites équipes ». Elle a ajouté qu'il faudrait un travail très fin au niveau de chaque région pour voir comment décliner opérationnellement ce scénario s'il était retenu.

Outre la volonté de l'administration de faire du sur-mesure, après l'arbitrage, aucune garantie n'a été donnée sur le périmètre des potentielles futures unités territoriales, l'administration argumentant, non sans raison, que la phase de déclinaison précise du projet est encore prématurée.

L'administration a par ailleurs opposé au scénario « MEF » un scénario alternatif potentiellement proposé par le Ministère de l'Intérieur, qui reviendrait à une sorte d'inter départementalisation sous pilotage du Préfet de région.

La **CFDT** n'a pas pu approfondir les tenants et aboutissants de ce scénario alternatif, faute d'informations complémentaires.

Le revers du scénario : la fermeture des petites unités est sur la table.

La **CFDT** a interrogé Madame la Directrice Générale sur la localisation des hébergements administratifs des agents CCRF si le scénario porté par le MEF était retenu.

L'administration a répondu une fois de plus que cela faisait partie des « détails opérationnels à trancher » si le scénario était retenu et qu'il nous fallait nous attacher au point fondamental qu'est le changement de rattachement hiérarchique.

Par la suite, l'administration a précisé qu'en cas de réussite du scénario qu'elle soutient, le sujet des trop petites équipes sera résolu. Face à la stupéfaction de l'ensemble des représentants des organisations syndicales, elle enfonce le clou : « si on diminue le nombre d'implantations pour que la taille critique remonte pour que les agents aillent mieux, cela ne vous va pas ? »

Pour la **CFDT**, nul besoin d'être enquêteur à la DGCCRF pour flairer dès lors l'entourloupe en cours : sous couvert de rétablissement de la chaîne de commandement hiérarchique, les « petits départements », autrement appelés « détails opérationnels », sont sur le billot, il n'y a plus qu'à « trancher » !

UN MAUVAIS DIAGNOSTIC ENTRAINE INEVITABLEMENT UNE MAUVAISE REPONSE

La réorganisation du réseau CCRF : mauvaise réponse à la bonne question.

La diminution constante des effectifs de la DGCCRF depuis 10 ans a en outre été aggravée par les choix de la Direction Générale de privilégier certains services centraux ou à compétence nationale au détriment du réseau déconcentré : par exemple les effectifs de statut CCRF du réseau (*DDI/DREETS/BEVS*) ont diminué de 21 % entre 2015 et 2025 (-562 ETP), quand ceux du SNE progressaient de 44 % (+22 ETP) dans le même temps.

Dès lors, la **CFDT** se permet un pas de côté dans sa réflexion, car le rétablissement de la chaîne de commandement ne revient pas à la désertion des territoires les moins dotés en effectifs CCRF.



CCRF &
LABORATOIRES

POUR LA CFDT, LES LIGNES ROUGES DE TOUTE REORGANISATION DU RESEAU DE LA DGCCRF SONT :

1. Refus des fermetures d'implantations départementales et des mobilités imposées.

- ⇒ Pas de fermetures de sites.
- ⇒ Pas de mobilités contraintes.
- ⇒ Refus d'un recul de la protection des consommateurs.
- ⇒ Refus d'un affaiblissement du service public en territoire.

2. Refus d'une cartographie bloquant les mobilités.

- ⇒ La structuration des compétences ne doit pas figer les parcours, ou empêcher les mouvements d'agents.
(Refus de mutation d'un agent dans une résidence ayant des vacances de postes du fait d'un mauvais profilage).

3. Refus du statu quo ou de la baisse des effectifs.

- ⇒ Les agents et unités sont déjà sous la taille critique en matière d'effectifs dans les DDI.
- ⇒ Toute réforme doit s'accompagner d'un renforcement réel des effectifs.
- ⇒ En 2025, près d'une implantation CCRF sur deux en France compte 10 agents ou moins (*cadres inclus*), et 17 unités comptent seulement 3, 4 ou 5 agents.

4. Refus d'une nouvelle dégradation des conditions de travail.

- ⇒ Risques psychosociaux en hausse.
- ⇒ Isolement professionnel.
- ⇒ Charge de travail excessive.
- ⇒ Risque d'accidents routiers si extension du périmètre territorial couvert par les agents.

5. Priorité au renforcement du terrain.

- ⇒ Stopper la dispersion des tâches managériales (*Créer un grade de débouché pour les agents de catégorie A hors encadrement, leur permettant de rester opérationnel sur le terrain*).
- ⇒ Recentrer les encadrants sur le soutien opérationnel.
- ⇒ Rétablir un recrutement par concours en catégories B et C,
- ⇒ Remettre des agents sur le terrain.



CCRF &
LABORATOIRES

Quel que soit le scénario, celui qui sera retenu ne répondra pas au problème structurel du déficit d'effectifs à la DGCCRF. La réorganisation du réseau CCRF sera tout au plus une mauvaise réponse à la bonne question :

« Comment redonner au réseau DGCCRF une taille critique et des moyens à la hauteur de ses missions ? »

La **CFDT** est à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté où remarque
cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr